

011. Question de Monsieur Georges VERZIN, conseiller communal, du 31 août 2026 -- Vraag van de heer Georges VERZIN, gemeenteraadslid, van 31 augustus 2026

Les bornes de recharge pour véhicules électriques situées au Parc Josaphat

Je souhaite savoir où sont situées les bornes de recharge pour véhicules électriques situés au Parc Josaphat : serres communales ? stade du Crossing ? Laiterie ? Maison du concierge ? Autres ?

Et je souhaite que vous confirmiez qu'elles sont conformes aux normes de sécurités en vigueur.

Réponse : .

En réponse à votre question écrite relative aux bornes de recharge pour véhicules électriques situées au Parc Josaphat, une vérification a été effectuée sur place.

Il ressort de cette vérification qu'aucune borne de recharge fixe pour véhicules électriques n'est actuellement installée au niveau du Parc Josaphat ni des différents bâtiments concernés, notamment le stade du Crossing, la Laiterie ou la maison du concierge.

Le seul site concerné par la recharge de véhicules électriques est celui des serres communales.

Sur ce site, les véhicules électriques communaux ne sont pas alimentés par des bornes de recharge fixes. Chaque véhicule est raccordé individuellement à une prise de courant 230 V monophasée au moyen du dispositif de recharge mobile fourni avec le véhicule.

Chaque point utilisé pour la recharge est alimenté par un circuit électrique distinct et adéquatement protégé. Les raccordements sont réalisés au moyen de rallonges électriques adaptées à l'usage et aux puissances concernées.

L'installation électrique du site des serres communales est conforme et les circuits utilisés pour l'alimentation des véhicules font partie de cette installation.

Il convient également de préciser que les dispositifs de recharge mobiles fournis avec les véhicules sont conçus par leur fabricant pour permettre la recharge à partir d'une alimentation 230 V monophasée. Ces équipements disposent du marquage CE et sont utilisés conformément à leur destination.

Il ne s'agit donc pas, dans le cas présent, de bornes de recharge fixes installées sur le site, mais de véhicules raccordés individuellement à l'installation électrique existante au moyen de leurs dispositifs de recharge mobiles.

En conclusion, aucune borne de recharge fixe n'est présente au Parc Josaphat. Les seuls véhicules électriques qui y sont actuellement rechargés le sont sur le site des serres communales, au moyen d'une installation électrique conforme et de dispositifs de recharge prévus à cet effet.

Tels sont les éléments que nous tenions porter à votre connaissance.